

Les chambres de commerce et d'industrie accusent le gouvernement de les asphyxier

Jugeant « confortable » la situation financière des CCI, l'exécutif envisage de réduire leur dotation de 500 millions d'euros en 2015 **Le Monde**

Samedi 16 - Dimanche 17 - Lundi 18 août 2014

D'un côté, leurs ressources se tarissent; de l'autre, l'Etat leur fait les poches. Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) crient au hold-up depuis qu'elles ont pris connaissance, fin juillet, des mesures envisagées à leur égard par le gouvernement. « On va au carton », prophétise Pierre-Antoine Gailly, président de la CCI de Paris-Ile de France.

L'exécutif souhaite ponctionner quelque 500 millions d'euros sur le fonds de roulement des CCI en 2015. Ce nouveau coup de ciseau s'ajoute à celui donné pour 2014 (170 millions d'euros aspirés dans les caisses des CCI). En outre, la taxe pour frais de chambre (TFC), que les organismes consulaires prélèvent sur les entreprises, devrait baisser de 37% sur 2014-2017, passant de 1,2 milliard par an à un peu moins de 800 millions d'euros.

Ce tour de vis part du constat que les CCI sont dans une situation « confortable », selon la formule de l'entourage de Carole Delga, secrétaire d'Etat au commerce. D'après le rapport d'une mission pilotée par un inspecteur général des finances (et dont les conclusions ont été dévoilées par *Les Echos*), la TFC est en augmentation régulière sur la dernière décennie : +19% entre 2002 et 2012, en euros constants (c'est-à-dire déduction faite de l'inflation). Cette progression « a excédé ce qui était nécessaire pour couvrir les besoins de fonctionnement des CCI et (...) leurs besoins d'investissement », ajoute la mission.

C'est un rapport « à charge » qui veut démontrer que les CCI ont

trop de moyens et qu'elles en font un mauvais usage, objecte M. Gailly. Et de souligner que si l'on retrace l'évolution de la TFC de 2002 à 2014 (et non plus de 2002 à 2012), l'accroissement est bien plus modeste (+4,3%). La situation financière des CCI résulte d'une « saine gestion », insiste M. Gailly.

« Plan social »

Quoi qu'il en soit, le gouvernement semble avoir arrêté sa décision. « L'effort » demandé aux CCI va permettre d'alléger la fiscalité pesant sur les entreprises, plaide-t-on au secrétariat d'Etat chargé du commerce. Il va entraîner « le plus grand plan social » du quinquennat, tonne M. Gailly : 7500 personnes risquent de perdre leur emploi. Certaines chambres vont se retrouver en cessation de paiements dès la mi-2015 ou en 2016.

Des menaces pèsent également sur les établissements et les équipements d'intérêt général gérés par les organismes consulaires (écoles de commerce, centres de formation, ports, aéroports, etc.). Et le nombre de contrats d'apprentissage que les chambres supervisent pourrait diminuer de 20 000 à 30 000 (sur un total de 100 000 à l'heure actuelle), alors même que c'est une priorité de l'exécutif, énumère M. Gailly.

L'entourage de M^{me} Delga assure être très « vigilant » sur les conséquences en matière d'apprentissage. Les économies seront réparties de manière à ne pas toucher les entités « les plus fragiles », précise un conseiller de la secrétaire d'Etat. ■

BERTRAND BISSUEL